

## LA VÉRITÉ SUR LA SÉCU ET LES RETRAITES...

F.O. est une organisation démocratique et qui ne craint pas la discussion, même publique. Cette réunion a pour objet de discuter des problèmes de la protection sociale.

La *Sécurité sociale* a fait suite après la guerre aux assurances sociales que la C.G.T., la nôtre, avait créées avant la guerre. Qui dit *assurance sociale* dit le caractère du régime. Il s'agissait de rembourser les dépenses nées notamment de la maladie ou l'accident de travail, et aussi de couvrir des risques, notamment en matière de famille, avec les allocations familiales, les A.F., ensuite la *retraite Sécurité sociale*, complétée ensuite par un système de *retraite complémentaire*. Tous ces systèmes-là ont été créés à l'initiative du mouvement syndical et non du gouvernement, quel qu'il fut d'ailleurs, mais il est évident que les sommes qui sont collectées pour couvrir nos risques sont considérables, immenses, et que l'État et aussi le grand capital financier ne pouvaient pas s'en désintéresser et ne s'en désintéressent pas et une des politiques qui a été menée par tous les gouvernements est celle d'essayer, notamment par le biais de l'institution de la tutelle, de limiter notre pouvoir de gestion et de faire en sorte que la *Sécurité sociale* devienne l'instrument d'une politique gouvernementale en attendant de devenir un pourvoyeur de fonds. Cette politique, il faut bien le dire, s'est aggravée depuis 1982. Les mesures se sont succédées, le gouvernement a au moins le mérite d'être cohérent dans sa politique, et ce qu'il applique à la *Sécurité sociale*, il l'applique dans tous les secteurs de la vie sociale. Pour résumer, l'État dirige et gouverne tout et les associations ou les institutions que nous avons créées deviennent les instruments de la politique de l'État. Prétendant un déficit qui d'ailleurs n'existe pas, l'État prétend aboutir à ce qu'il appelle la maîtrise médicalisée ou la maîtrise tout court des dépenses de santé et l'accord et l'avenant qui ont été signés s'inscrivent dans cette politique.

Lorsque l'on parle de maîtrise médicalisée des dépenses de santé, il s'agit d'une escroquerie, car les seuls critères qui ont été retenus sont des critères économiques. Déjà, un certain nombre de médicaments ne sont plus ou sont moins remboursés. Parallèlement à cela, à l'instigation de la C.F.D.T., on a institué la C.S.G. qui est un impôt nouveau, prélevé à la source soi-disant pour financer la *Sécurité sociale*, mais surtout pour alléger «*les trésoreries d'entreprise*». Dans le même temps où on vous faisait payer 1,1% de CSG, on allégeait la cotisation patronale en matière d'allocations familiales du même pourcentage, voir d'un pourcentage légèrement supérieur. Toute cette politique est une politique qui tend à restreindre les acquis de la classe ouvrière, qu'il s'agisse du salaire direct ou du salaire indirect.

S'agissant des retraites, nos anciens se sont battus pour la péréquation des retraites, c'est-à-dire l'indexation des retraites sur les salaires. Ce gouvernement a dit: on ne va plus indexer sur les salaires, on va indexer sur le coût de la vie! Coût de la vie ou salaires, on va peut-être y perdre un peu, mais cela n'est pas l'essentiel. Il ne s'agit pas d'indexer sur le coût de la vie, mais d'indexer sur les prévisions gouvernementales d'augmentation du coût de la vie! Ce n'est pas du tout la même chose. Cette année, c'est 2,4%, et même si la vie augmente de 4 ou 5%, les retraites, elles, augmenteront de 2,4%. Telle est la politique suivie par M. Evin et par ses successeurs et, de ce point de vue, je ne fais pas plus confiance à Édith Cresson qu'à Michel Rocard: la politique est dirigée par l'Élysée.

Quel que soit le jugement que l'on porte sur telle ou telle organisation de médecins, il est impensable que nous, nous soyons les partenaires d'une seule organisation de médecins. Il est absolument indispensable que nous aboutissions à un accord avec l'ensemble des organisations de médecins, sinon cela voudrait

(\*) Intervention faites lors de la réunion publique du 5 juin 1991, avec la participation de Jean-Claude MALLET, Secrétaire confédéral Force-Ouvrière et président de la *Caisse nationale d'assurance maladie* (CNAM), et Yves Simon, secrétaire général de la *Fédération Force-Ouvrière des Employés et Cadres*, membre de la *Commission exécutive confédérale*, et présidée par Alexandre HÉBERT, Secrétaire général de l'*Union départementale CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique* et membre de la *Commission exécutive confédérale*.

dire que l'on donne un monopole, qu'on érige un syndicat parmi d'autres en syndicat officiel. Cela me paraît essentiel du point de vue du fonctionnement démocratique de nos institutions.

**Alexandre HÉBERT.**

-----